ARTS & SPORTS A VILLEBON
Place du 8 Mai 1945
91140 Villebon sur Yvette
☎ **01 60 10 48 58/06 46 88 48 52**
www.asv.asso.fr

Saison 2026 / 2027

DEMANDE D'INSCRIPTION (*)



STAGE DE REFECTION DE SIEGES

samedi 5 décembre et/ou dimanche 6 décembre

Date d'inscription :

Nom :..... Prénom :..... Né(e) le :..... M / F (**)

Adresse :.....

Code Postal :..... Ville :.....

Mail : .....

☎ Domicile :..... ☎ Mobile :.....

(**) Masculin/Féminin - Rayer la mention inutile

(*) : L'inscription n'est définitive qu'après l'accord du responsable d'activité, le règlement total de l'adhésion et de la cotisation.

DATE DU STAGE	HORAIRE	DUREE	LIEU	PRIX DU STAGE
◊ Samedi 5 décembre 2026 ◊ Dim. 6 décembre 2026	09h00-12h00 13h00-16h00 pour chaque journée	6H00 par journée	**ATELIER DES ARTS** **Rés. Les Casseaux** **37 rue des Casseaux** **VILLEBON**	**□ 1 jour = 70€** **□ 2 jours = 140€** **Chaque journée de stage ne pourra se dérouler que sur la base de 5 élèves inscrits**

☐ ***Droit à l'image** : J'accepte que les photos prises lors de l'exercice de cette activité soient utilisées sur le site Internet ou dans les documents de l'ASV destinés au public.*

Validation :
Date :

Dates limite d'inscription au stage :
Lundi 30 novembre 2026

A REGLER	Règlement :
Cotisation Stage :.....70 € x ... j = €	En espèces ☐ Chèque à l'ordre de l'ASV ☐ Chèque vacances ANCV ☐
+ Pour les non adhérents ASV 2026-2027 Adhésion forfaitaire ASV/stage :..... 5 €	Stage Adultes de réfection de sièges (voltaire, cabriolet, chaises, etc.) Les sièges doivent être préalablement dégarnis (bois brut) Les fournitures nécessaires pourront être achetées auprès du professeur au début du stage.
TOTAL : ..... €	

Quota minimum des inscrits : 5 élèves

ASV - ☎ 01 60 10 48 58
ATELIER DES ARTS ASV - ☎ 06 46 88 48 52 – asvatelierdesarts@orange.fr

Informatique et libertés : Le droit d'accès et de rectification des données vous concernant dans notre fichier informatisé (déclaré auprès de la CNIL) peut s'exercer auprès du secrétariat. Ces données sont réservées à l'usage exclusif de la gestion de l'ASV